



Rappel des votes, positions,
interventions du groupe
au cours de l'année 2008.

Conseil du 15 mars 2008

Extrait de la déclaration : « *Nous sommes certes dans l'opposition mais nous comptons bien, néanmoins, travailler de façon constructive avec l'Equipe et celui qui sera choisi.* »

« *Nous serons attentifs aux projets soumis et aux décisions qui seront prises par la majorité du Conseil municipal, soucieux des intérêts et du bien être de nos concitoyens* ».

Nous n'avons pas présenté de candidat Maire et nous nous sommes abstenus.

Nous avons voté » contre » : le nombre des Conseillers municipaux délégués, soulignant que nous venions de voter pour 13 adjoints, qu'il y avait 6 Conseillers municipaux délégués dans le précédent mandat et que la consistance des délégations ne justifiait pas d'en rajouter 3 pour aussi faire des économies dans le budget communal.

Actuellement, le Maire, 13 adjoints et 9 conseillers municipaux perçoivent des indemnités qui s'échelonnent de 700,00 à 2 600,00 euros, soit 23 élus de la majorité sur 28 ! Sans compter les dépenses annexes portables téléphoniques, ordinateurs (nous avons reçu le nôtre début décembre).

Abstention pour l'élection des Adjoints et des Conseillers délégués.

Abstention pour la délégation accordée au Maire dans le cadre de l'art. L2122.22 et L.2122.23 du CGCT

M. le Maire et le Conseil municipal ayant décidé de ramener de 8 à 6 le nombre de ses représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS nous n'y sommes pas représentés. Le poste réservé à l'opposition a été attribué au Parti socialiste. Il n'y a pas de suppléant.

Conseil du 31 mars 2008

Vote des taux d'imposition : + 2,5 % nous avons voté « CONTRE »

Vote du Budget 2008 : vote « CONTRE » : augmentation des frais de personnel, budget affecté aux « fêtes et cérémonies » important dont une opération nouvelle « Lambersart-Plage » prévue à 150 000 euros (soit 1 point de fiscalité) - gros crédits pour les nouvelles technologies : flotte portables « Blackberry », achats et locations de véhicules près de 200 000 euros, Opération de Rénovation Urbaine du Pacot-Vandracq qui, bien que financée par l'Etat, la Région et autres laisse apparaître pour la Ville, au 31 mars 2008, une dépense de 10 580 696 euros à couvrir par autofinancement ou emprunts (AP/CP jointe au document budgétaire) dont presque 950 000 euros investissement et fonctionnement confondus pour la seule année 2008.

Nous avons pris part au vote pour la représentation de la Ville dans divers organismes et associations ou dans des commissions : appel d'offres, impôts, jury de concours pour marché de maîtrise d'œuvre, délégations de services publics, foyers pour personnes âgées, etc...

Nous n'avons pas présenté de liste pour la représentation à Lille Métropole Communauté Urbaine (3 élus pour Lambersart) et nous nous sommes abstenus.

De même pour le Syndicat Intercommunal « Alliance Nord-Ouest » nous n'avons pas de poste de titulaire, seule Thérèse DUPONT s'est vu attribuer un poste de 13^e suppléante (Lambersart est représenté par 13 titulaires et 13 suppléants)

Nous avons voté pour certains gros chantiers de rénovation : Ecole La Fontaine, Pierre Loti/Mozart, Centre de Gaulle., travaux courants, etc..

Nous avons donné acte au Maire de sa communication relative à l'accueil d'un enfant handicapé à l'Ecole Lannoy-Blin.

Nous avons voté les subventions aux organismes et associations pour l'année 2008 de même que quelques subventions exceptionnelles.

Nous avons voté favorablement la reconduction du dispositif « Appel à projets »

Nous avons approuvé le versement à Logiciel d'une subvention de 56 983 euros pour la rénovation de la Résidence Beaulieu (convention ANRU – surcharge foncière)

Nous avons voté « POUR » un abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à T.H. en faveur des personnes handicapées ou invalides

Nous avons approuvé la majoration de la valeur locative des propriétés non bâties classées en zone urbaine de 2,88 euros le m² à compter du 1/1/2009

Nous avons approuvé des transferts de garanties d'emprunts de la SA HLM SLE HABITAT à la SA HLM LOGICIL.

Enfin **nous avons adopté le règlement intérieur** proposé par le Maire en ce qui concerne les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Conseil Municipal du 5 juin 2008

Nous avons voté la tarification des centres de loisirs sans hébergement et l'augmentation annuelle des droits de places sur les marchés

Nous avons approuvé des cessions de fonciers à LMCU pour aménagement de parkings av. des Tribunes et aménagement rue St-Gérard

Nous avons voté pour l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine : 500euros/an et décidé de ne plus renouveler l'adhésion au CAUE (Organisme qui a contribué, notamment, aux réflexions sur le 7^e Quartier)

Nous nous sommes abstenus quant à l'augmentation du coût pour la construction du pôle d'animation (+ 15 % 557 216 euros TTC) alors que l'estimation initiale du projet a été chiffrée dans le projet de rénovation urbaine il y a moins d'un an (signature de la convention ANRU 21/6/07).

Nous avons voté pour le transfert de 7 classes de l'Ecole La Fontaine, à l'Ecole Louise de Bettignies pendant la durée des travaux de l'école maternelle

Nous avons voté de nouvelles attributions de subventions pour événements exceptionnels organisés par des associations ou notamment à l'Ass »Baby Accueil » pour lui permettre de réaliser des travaux de mise en conformité de locaux (suite à demande la commission de sécurité)

Nous avons voté favorablement pour que la Commune participe à hauteur de 1600 euros, compte tenu de la participation du Conseil Général, au dispositif intitulé « soutenir les jeunes vers un départ autonome ».

Nous avons voté « POUR » solliciter une subvention complémentaire de 40 000 euros au titre de la réserve parlementaire du Ministère de l'Intérieur pour les travaux du Centre de Gaulle (150 000 sollicités pour le même objet en juin)

Nous avons voté « POUR » solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès du Centre National du Développement du Sport pour la mise en accessibilité des équipements sportifs pour les personnes porteuses d'un handicap

Nous avons autorisé le Maire à signer une convention de mécénat avec la SA RAMERY pour un apport de sable dans le cadre d l'opération « Lambersart-Plage »

Nous nous sommes abstenus sur le Compte Administratif 2007 et l'affectation des résultats du C.A. 2007, de même sur le Compte de Gestion du Comptable du Trésor, puisque n'ayant pas participé, et pour cause, au suivi des dossiers 2007

Nous avons voté diverses opérations comptables : ouvertures de crédits, mises à jour d'autorisations de programmes.

Nous avons interpellé le Maire sur des questions de transports collectifs notamment pour les habitants du Pacot, de la Cessoie et du Canon d'Or, idem pour le transport des lycéens pour se rendre dans le quartier Vauban siège de nombreux Ets scolaires et facultés.

Conseil du 13 Octobre 2008

Nous avons demandé divers renseignements au Maire sur plusieurs décisions prises en application de l'article L 2122.22 du CGCT et qui concerne pour la plupart la conclusion de contrats et la passation de marchés

Nous avons voté « POUR » de nouvelles dispositions concernant la création de six nouvelles commissions pour tenir compte de la réorganisation des services.

- Environnement, Travaux, Aménagement, Urbanisme : Th.DUPONT
- Sécurité, Voirie, Proximité : P. BINET
- Animation, Sports , Tourisme, Information,Culture, Associations : N. BOUCHE
- Jeunesse, Ecoles, Citoyenneté dont Prévention – Jumelages : N. BOUCHE
- Finances, Informatique, Personnel, Administration : Th. DUPONT
- Social, Aînés, Logement, Famille, Enfance, Emploi : N.BOUCHE

Nous avons voté « CONTRE » à la désignation des 5 élus au Conseil d'Administration de l'Ass. « Amitiés Internationales » puisque aucun des postes n'était ouvert à l'opposition.

Nous avons voté « POUR » la signature d'une convention entre ENM Lille Métropole et la Ville pour l'utilisation de locaux dans le Colysée pour la mise en place de Relais Nature 35 000 euros pour 2008

Nous avons voté « POUR » la mise à disposition d'un local au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CDIFF) (subvention à prévoir vraisemblablement en 2009).

Nous avons voté « POUR » une convention avec la SARL « les Toiles du Nord » pour l'organisation de séances de cinéma Salle Malraux

Nous avons autorisé la signature de conventions avec LMCU concernant le projet de partenariat entre le Colysée et les équipements structurants de la métropole intitulé »Lille Métropole en tous sens « pour l'année 2008 de même que pour l'offre de concours pour financer le fonctionnement de la piscine

Nous avons voté pour l'aliénation du 76 av. de la Liberté au prix de 130 000 euros aux ex-proprétaires du 3 rue Molière ; de cessions de petites parcelles rue St-Alban et rue M. et J. Caloone ; de même la location à M. et Mme GREBERT de terrain pour un an afin de leur permettre d'exploiter leurs terrains agricoles

Nous avons voté « POUR » l'attribution à CITELUM du marché de gestion et d'entretien de l'éclairage public et ce pour 4 ans : 257 180,01 euros TTC

Nous nous sommes abstenus en ce qui concerne les travaux de mise en technique des réseaux d'E.P. et concessionnaires de même pour le concours de maîtrise d'œuvre du Pôle scolaire (opération de restructuration du Pacot- Vandracq)

Nous avons voté « POUR » diverses mesures relatives à des travaux ou fournitures pour travaux ou fonctionnement des services, et pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au Colysée (environ 140 000 euros)

Nous avons voté « POUR » le renouvellement du dispositif impact emploi en faveur des ass. lambersartoises et pour l'octroi de subventions à des ass. sportives dans le cadre d'appel à projet 2008 : Iris Foot, Iris Hockey, Jeune France Lambersart, Football Club de Lambersart

Nous avons voté « POUR » une subvention de 7 000 euros pour les Sinistrés de la Sambre et quelques subventions exceptionnelles dont à nouveau 7 800 euros à l'Ass. Baby Accueil (travaux de mise en conformité)

Nous avons voté « POUR » solliciter une subvention sur réserve parlementaire pour la rue du Bourg, le Square Bonte et la modification des installations de chauffage au Centre technique municipal (103 100 euros au total), idem une subvention du Conseil Général pour travaux de mise aux normes des équipements sportifs pour les personnes porteuses de handicap.

Nous avons voté « POUR » le renouvellement de la convention à intervenir avec l'Ass. d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille : 0,21 euro/habt

Nous avons voté « POUR » diverses opérations comptables et l'indemnité au Comptable du Trésor

Nous avons interpellé le Maire sur la façon curieuse qu'il avait d'anticiper les réponses aux questions posées par les groupes minoritaires dans le cadre de la Tribune d' « expression libre » du Bulletin municipal et l'a relancé sur ces précédentes questions restées sans réponse sur le transport collectif.

Conseil du 15 décembre 2008

Nous avons été informés du nouveau mode d'exercice de la démocratie de proximité : Assemblées et Conseils de Quartiers.

Nous avons voté « POUR » quelques écritures comptables « d'ordre » et réajustements de quelques autorisations de programme

Nous nous sommes abstenus en ce qui concerne le projet de donation, à l'étude en Mairie et chez le Notaire du donateur, M. Bernard CLAEYS, de la Villa des Roses, av. de l'Hippodrome, villa Belle Epoque, bâtiment que le donateur souhaite donner à la Ville d'abord en nue-propriété puis en totalité à son décès à charge pour la Ville d'y faire une Fondation en mémoire de son épouse et lui-même. Ce dossier devrait revenir en Conseil ultérieurement. Aura-t-on, a-t-on les moyens d'accepter cette donation ?? A revoir : charges et conditions !

Nous avons voté « POUR » le rachat à l'ex-exploitant du cinéma de 40 % du fond de soutien constitué auprès du Centre National de Cinématographie pour l'amélioration des conditions d'accueil et de projection

Nous avons voté « POUR » la réalisation de travaux dans divers bâtiments communaux, sportifs, scolaires (Ecole La Fontaine notamment, 120 000 euros environ pour gros aléas de chantier qui feront l'objet d'un dossier de contentieux).

Nous avons voté « POUR » le lancement de divers appels d'offres : travaux divers et fournitures Avons voté « POUR » une modification du PLU « Terrains Nuytten au Pacot » compte tenu d'un accord amiable intervenu l'avant-veille avec les co-propriétaires du terrain sur lequel on doit édifier le Pôle Animation, accord qui tend à respecter l'intérêt général et les intérêts privés et qui évitera de poursuivre une longue procédure de DUP :

- maintien de la voie pour élargissement de l'av. de la Liberté,
- modification de l'emplacement du Pôle Animation
- abandon de l'emplacement réservé aux logements 30 (mixité sociale)

Acquisition par la Ville de 3 300 m² valeur vénale 241 euros du m² – 70 euros pour les terrains en nature d'espaces verts qui restent aux co-propriétaires.

Nous avons voté « POUR » la signature d'une convention à intervenir entre une Ass. de riverains d'allées de garages rues Massenet et Debussy et la Ville pour l'entretien et l'E.P. de ces voies privées ouvertes à la circulation publique

Nous avons voté « POUR » un protocole d'accord à intervenir entre divers intervenants : LMCU, Ville, CMH pour la réalisation d'une voie de desserte (Opération ANRU Allée St-Clément par CMH)

Nous avons voté « CONTRE » plusieurs rapports de Conseil Municipal concernant une opération de construction de 26 logements (10 logts individuels et 2 collectifs de 8) pour extension du Béguinage *non pas pour l'intérêt que présente ce dossier et le souci qu'il y a de disposer de plus de logements pour les Aînés, mais parce que ce*

dossier important, comme ceux sus-cités n'avaient pas été soumis en Commission « ad hoc » alors que cette dernière s'était réunie le 2 décembre, et que le montage nous a semblé particulier, en tous les cas, peu habituel pour ce genre d'opérations.

- Aliénation à LOGICIL de près de 3 000 m² de terrain à 145 euros du m² (COS 0,80 appartenant à la Ville
- Acquisition par LOGICIL d'une parcelle, préemptée par la Ville en février 2005, appartenant à Mme DESRUMAUX 2 000 m² (COS 0,30) à 145 euros du m² (terrain arboré actuellement) pour pouvoir faire l'opération, dans le cadre d'un bail à construction « renversé » de 50 ans, c'est-à-dire sans versement de loyer et sans retour au bailleur des constructions et du terrain, comme dans un bail classique. A noter que LOGICIL/CMH met à disposition, par convention, la partie préemptée arborée, hors emprise de constructions pendant et après la durée du bail.

Nous avons voté « POUR » des désaffectations de logements d'enseignants dans le cadre du projet de restructuration du Pacot, rue Chateaubriand et Allée Hélène Boucher

Nous avons voté »POUR » une augmentation des tarifs du Restaurant scolaire de 3,3 % au 1/1/2009.

Nous avons voté « CONTRE » les modifications du tableau des effectifs du personnel municipal pour cause d'erreurs.

POUR diverses mesures en faveur du personnel

POUR attribuer quelques subventions exceptionnelles et des avances sur subvention sur 2009 à l'AGEMLAM, LAMBERSART-ANIMATION, etc...

POUR la signature d'une convention partenariale entre la Ville et la CAF pour les logements indécents (111 logts)

Nous avons voté « POUR » le lancement de la procédure simple de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la chambre funéraire rue de Verlinghem.